



GROUPE  
**NOBLE AGE**

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

## Société Générale

### Déclaration au titre de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

### Répartition de capital et des droits de vote attachés aux actions au 30/06/2009

#### LE NOBLE AGE

Code ISIN : FR 0004170017

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre exercisable de droits de vote
Actions à droit de vote simple	1 463 201	1 463 201	1 463 201
Actions à droit de vote double	4 575 038	9 150 076	9 150 076
Actions détenues dans le cadre de l'autocontrôle (retenues pour des droits de vote simple)	0	0	0
<b>TOTAL NOMINATIF</b>	<b>6 038 239</b>	<b>10 613 277</b>	<b>10 613 277</b>
<b>PORTEUR</b>			
Capital – Actions nominatives*	<b>2 003 902</b>	<b>2 003 902</b>	<b>2 003 902</b>
<b>CONTRAT DE LIQUIDITE</b>			
Actions au porteur détenues dans le cadre du contrat de liquidité	<b>6 996</b>		<b>- 6 996</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 042 141</b>	<b>12 617 179</b>	<b>12 610 183</b>

\* pour les Valeurs Essentiellement Nominatives : actions en cours de négociation, ou titres à répartir sur OST antérieure

*Les informations ci-dessus sont communiquées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Société Générale au regard de la réglementation sur les franchissements de seuils dans la mesure où la détention de titres sous la forme "au porteur" n'est pas portée à la connaissance de notre établissement. Les éléments relatifs à l'auto-contrôle proviennent des informations transmises par la société et sont susceptibles de fluctuer très fréquemment. Les déclarations des éventuels franchissements de seuils doivent être effectuées par le ou les actionnaires concernés conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais prévus.*